

Viticulture

# S'adapter pour survivre

Des sols aux labos de recherche se dessine  
un nouveau visage du vignoble vaudois

Élevage

Maladies et prédations :  
des défis  
qui tannent le cuir

Territoire

Les opportunités  
et les dangers des règles  
de stabilisation

Agri Médias

Une voix unique  
et forte  
pour la Romandie



# L'hiver, saison du bilan et de la célébration

Alors que les jours raccourcissent et que les températures baissent, la nature nous invite à une leçon pleine de sagesse. Les arbres perdent leurs feuilles, les champs se reposent, et même la personne la plus laborieuse parmi celles et ceux qui travaillent la terre ralentit sa cadence. Ce n'est pas de l'inertie, mais une pause réfléchie, une dormance nécessaire qui prépare la renaissance du printemps.

En tant qu'agricultrices et agriculteurs, vous connaissez bien cette réalité. Et cette année 2025 n'était pas de tout repos. La crise viticole a plongé la filière dans une incertitude inhabituelle. Les droits de douane américains ont frappé durement, notamment l'exportation de Gruyère AOP. L'apparition de la dermatose nodulaire contagieuse en France voisine a imposé aux éleveuses et éleveurs une vigilance sanitaire de tous les instants. Ces tempêtes, vous les avez traversées avec résilience.

Heureusement, l'année a également apporté son lot de bonnes nouvelles. Les premières estimations de revenus agricoles l'attestent: après trois mauvais résultats annuels, l'agriculture peut se réjouir d'une bonne année 2025. Même si les revenus restent insuffisants, réjouissons-nous de ces chiffres positifs, ce sont les fruits du travail bien fait et de la persévérance.

*Après trois mauvais résultats annuels,  
l'agriculture peut se réjouir d'une bonne année 2025.*

Avant de penser à 2026 – qui nous réserve d'autres défis, certes – je tenais à prendre un moment pour remercier l'ensemble des familles paysannes vaudoises et suisses pour le travail et l'engagement. Votre dévouement quotidien, votre attachement à vos terres, votre détermination face aux obstacles: c'est une source de motivation inépuisable. Elle m'inspire chaque jour dans mon engagement aux côtés de Prométerre.

Je tiens aussi à adresser ma reconnaissance à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Prométerre. Vous formez une équipe magnifique au service des métiers de la terre. Votre travail souvent dans l'ombre, votre engagement constant, votre expertise – tout cela fait la différence. MERCI!

L'hiver qui arrive, les fêtes qui s'annoncent: c'est un moment précieux pour souffler, pour être avec les nôtres, pour célébrer ces instants qui illuminent nos vies. Profitons-en sans culpabilité. Les défis de 2026 – l'anticipation des épizooties, la campagne contre l'initiative «végane», la consultation sur la politique agricole 2030+ – nous les affronterons. Mais pour l'instant, savourons ce qui a marché. Célébrons ensemble. Le printemps reviendra. Nous y serons prêts, renforcés par cet espace de reconnaissance et de repos.

Martin Pidoux, directeur de Prométerre



## SWISSSKILLS 2025 : LA RELÈVE VAUDOISE S'EST DISTINGUÉE

Du 17 au 21 septembre, BERNEXPO a accueilli la quatrième édition centralisée des SwissSkills, réunissant plus de 1'100 jeunes talents dans plus de 90 métiers. Les Vaudoises et Vaudois y ont brillé : en boucherie-charcuterie, Loïc Vuissoz (Bercher) a décroché l'or, tandis que Solène Studer (Curtilles) s'est distinguée en maraîchage avec une médaille d'argent. En technologie du lait, Oriane Novello (Pully) a elle aussi remporté l'argent. En agriculture, Théo Nyffeler (Corcelles-sur-Chavornay) et Lily Beauverd (Chavornay) ont terminé respectivement 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup>, alors qu'en viticulture, Arno Beuret (Chabrey) et Kais Morel (Arnex-sur-Orbe) se sont classés 9<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>. Prométerre félicite ces jeunes talents et se réjouit de voir la relève perpétuer les savoir-faire des métiers de la terre. Les classements complets sont disponibles sur [Swiss-Skills2025.ch](http://Swiss-Skills2025.ch).

Profession Maraîcher/ère:  
Solène Luder, VD, 2<sup>e</sup>  
Janik Guggisberg, BE, 1<sup>er</sup>  
Johannes Majorek, ZH, 3<sup>e</sup>



## SWISS NO-TILL : UNE JOURNÉE POUR COMPRENDRE LES SOLS

La Journée technique Swiss No-Till pour la Romandie s'est tenue le 25 septembre 2025 à Aigle, sur l'exploitation de Jean-Pierre Mandrin, figure de référence en agriculture de conservation. Les cinq pôles thématiques — couverts végétaux, soja, maïs, agroforesterie et orge — ont abordé la gestion des sols sous tous les angles. Le simulateur de pluie de Swiss No-Till a permis au public de visualiser de manière concrète comment les pratiques culturales influencent l'infiltration de l'eau et le ruissellement. La journée a également été l'occasion de découvrir une magnifique vitrine de couverts végétaux proposée par les semenciers présents.



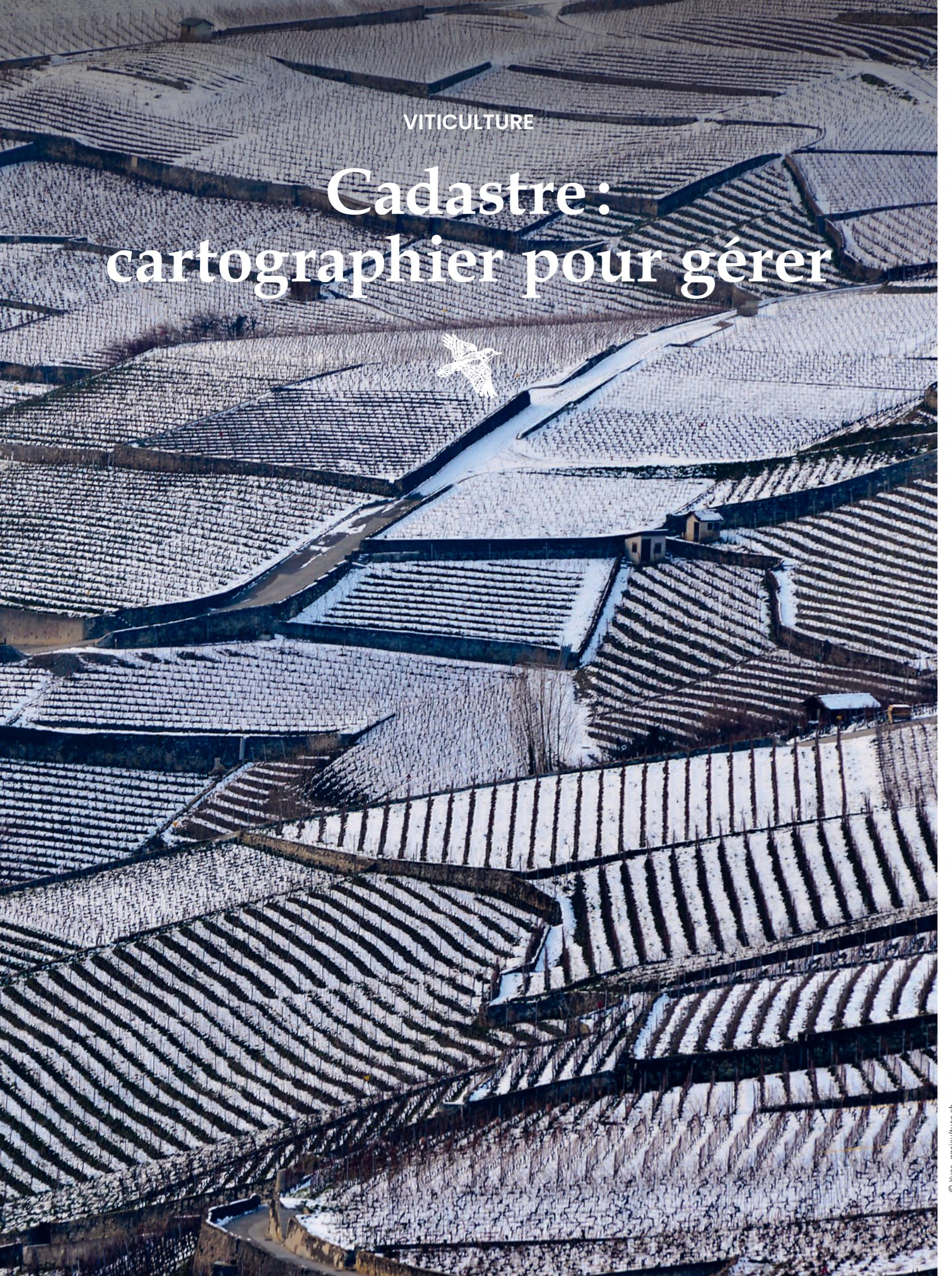
## FORUM DE L'ÉCONOMIE VAUDOISE : 2050, ENTRE DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Quelles visions pour Vaud à l'horizon 2050? La dernière édition du Forum de l'économie vaudoise a eu lieu le 26 septembre passé et a réuni spécialistes, personnalités politiques et actrices et acteurs économiques autour d'une question centrale: comment anticiper les mutations démographiques, technologiques et environnementales qui façoneront notre canton dans les prochaines décennies? Entre scénarios prospectifs, analyses économiques et regards croisés sur l'innovation, la journée a permis de mettre en lumière les grands défis qui attendent la société vaudoise, tout en rappelant le rôle moteur que joueront la science, la formation et les technologies émergentes. Riche en échanges et en visions d'avenir, cette édition réussie a offert un éclairage précieux pour penser les décisions d'aujourd'hui à l'aune de 2050. L'intégralité du forum peut être visionnée sur: [forumvd.ch](http://forumvd.ch).



VITICULTURE

# Cadastre : cartographier pour gérer



© Yves, agriculture.ch

En Suisse, la vigne ne se plante pas n'importe où. Le cadastre viticole détermine depuis 1957 les zones où l'on peut cultiver du raisin pour élaborer du vin, encadrant ainsi la production. Au-delà de son rôle réglementaire, le cadastre possède une fonction économique, conférant une plus-value aux parcelles cadastrées.

Face aux enjeux actuels – marché, évolution climatique, aspirations environnementales – ce système historique joue-t-il toujours son rôle ?

Plus qu'un simple registre, le cadastre viticole trace, depuis sa création, les zones agricoles adaptées à la vigne et fixe le droit de planter dans le temps. Toute nouvelle plantation destinée à la production de vin doit passer devant une commission spécialisée. Celle-ci évalue le terrain selon des critères précis : pente, altitude, qualité du sol et potentiel de production. Les vignes plantées hors cadastre pour la vente de vin sont strictement réglementées ; dans le canton de Vaud, seules de petites plantations destinées à la consommation personnelle, jusqu'à 200 m<sup>2</sup>, sont tolérées.

La commission, composée de producteurs et d'un représentant du canton de chaque région viticole, émet un avis favorable ou défavorable. Toutefois, l'efficacité du système est parfois remise en question. « L'analyse des données montre qu'en un demi-siècle, les surfaces viticoles en Suisse n'ont presque pas diminué. De manière intuitive, on s'imagine que villas et autres constructions ont grignoté une partie conséquente du vignoble, mais on oublie d'inclure dans ce calcul les nouvelles plantations », explique Axel Jaquerod, responsable de matière chez Proconseil. Celles-ci devraient toutefois cesser de croître en terre vaudoise, puisqu'une motion du député PLR Maurice Neyroud qui proposait un moratoire sur les nouvelles plantations a été acceptée fin août 2025.

## UNE DIMENSION ÉCONOMIQUE

Les parcelles cadastrées représentant une plus-value pour le foncier, le cadastre viticole a également une dimension économique. Cette valeur est directement liée à la demande de raisin et de vin. Si le marché se contracte, la plus-value pourrait s'effondrer, affectant les exploitantes et exploitants ainsi que les transactions immobilières. Ainsi, le cadastre n'est pas seule-

ment un outil de régulation : il joue un rôle central dans la stabilité et la valorisation des vignobles vaudois.

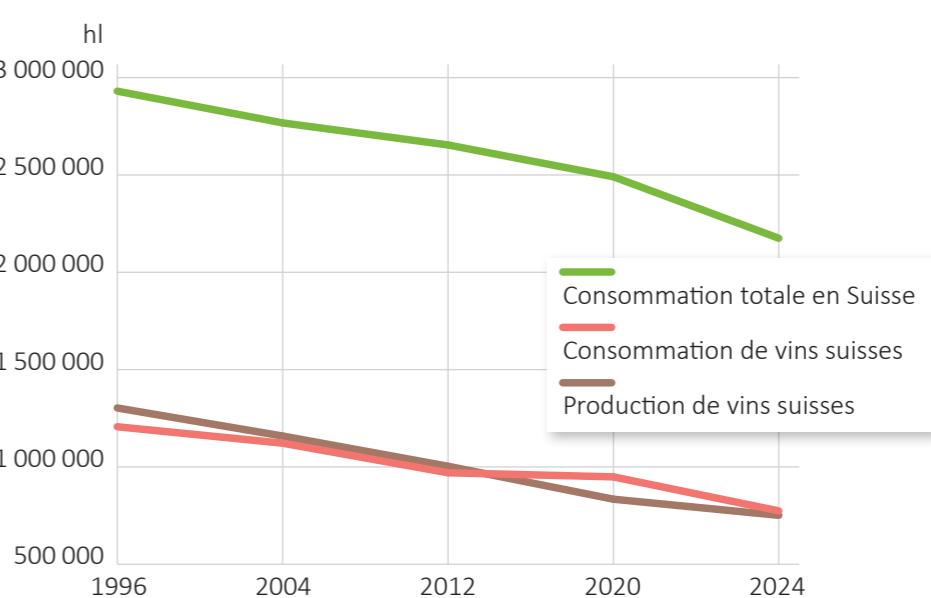
Pour limiter les risques de perte de valeur, le Canton de Vaud souhaite encourager aujourd'hui la conversion de certaines parcelles vers d'autres cultures ou la biodiversité, qui disposent d'un soutien financier via les paiements directs. Les zones concernées seraient en dehors du cœur du vignoble, préservant ainsi la production de vin de qualité. Ces mesures permettent de stabiliser le marché tout en offrant aux vigneronnes et vigneronnes des alternatives lorsqu'une exploitation n'est plus rentable.

La mise en place de zones de biodiversité implique des travaux précis – fauche, semis, contrôle et arrachage de certaines espèces – mais reste nettement moins exigeante qu'une vigne traditionnelle. Le plan présenté par le Canton de Vaud pour soutenir la viticulture propose de conserver les meilleures terres pour la production du raisin, mais de transformer les zones moins favorables en jachères fleuries ou en cultures alternatives, comme l'olivier par exemple, afin de gagner en rentabilité.

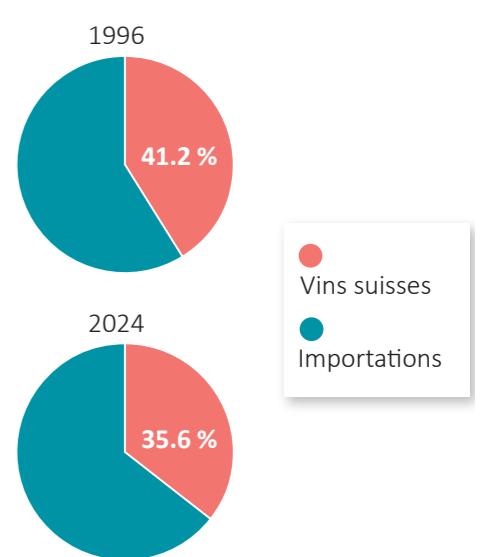
## FIN DE LA LIMITÉE TEMPORALE

« La législation fédérale a été adaptée récemment, poursuit Axel Jaquerod. L'alinea 2 de l'article 5, qui interdit de replanter de la vigne après plus de dix ans d'interruption sur une parcelle cadastrée, a été aboli. Cela veut dire que si, dans deux ou trois décennies, le marché reprend, il sera possible de replanter de la vigne sur une parcelle inscrite au cadastre. Cette flexibilité évite que les exploitations conservent une vigne non rentable, dont la production alourdit le marché, pour pouvoir se retourner en cas d'inversement de la tendance de consommation. »

## CONSOMMATION ET PRODUCTION EN SUISSE EN HL



## PART DE MARCHÉ DES VINS INDIGÈNES EN SUISSE



## Entretien

# Quel vignoble pour demain ?

**Face aux défis du changement climatique, aux attentes environnementales et aux interrogations économiques, la viticulture romande évolue à grande vitesse. Olivier Viret, responsable du Centre de compétence vitivinicole et cultures spéciales du Canton de Vaud, supervise divers projets allant des cépages résistants à la gestion de l'herbe, en passant par le vieillissement du Chasselas et le dépérissement du Gamaret. Dans cet entretien, il présente les recherches qui façonnent le visage du vignoble de demain.**

## COMMENT LA RECHERCHE PEUT-ELLE AIDER

### LE VIGNOBLE VAUDOIS ?

En 2011, déjà, Agroscope définissait des priorités qui restent d'actualité : résistance variétale, réduction des intrants, adaptation au climat, gestion des sols et compréhension des terroirs. L'Etat de Vaud investit des sommes importantes pour que ces projets, menés par Agroscope, débouchent sur des résultats exploitables par la profession. Aujourd'hui, les cépages résistants constituent un axe prioritaire. Nous finançons désormais une phase importante de sélection dite « d'absorption », où l'on croise des cépages traditionnels – Pinot, Gamay, Chasselas, Merlot – avec les variétés les plus résistantes que nous développons. L'idée est simple : obtenir des cépages capables de s'affranchir en grande partie des produits phytosanitaires, mais en conservant l'identité aromatique et agronomique des variétés historiques. Les présélections sont faites, les dégustations en cours, et certains numéros (des cépages qui n'ont pas de nom, mais ne sont connus que sous leur numéro d'obtention) sont très prometteurs. Cela ouvre la voie à un vignoble plus résilient, sans renier ses racines.

### ET DU CÔTÉ DES CÉPAGES RÉSISTANTS DÉJÀ DISPONIBLES ?

Le Domaine de Marcellin sert actuellement de zone pilote élargie pour évaluer le potentiel de plusieurs variétés résistantes, notamment des obtentions communes entre Agroscope et l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) de Colmar. Deux d'entre elles – un blanc et un rouge – devraient sortir prochainement et sont bien



adaptées au bassin lémanique. S'y ajoutent les références connues comme Divico, Divona ou Floréal. L'enjeu n'est pas seulement de réduire les traitements : c'est aussi de comprendre quels types de vins on peut obtenir, comment les vinifier et comment les positionner sur le marché.

### UN CATALOGUE DES CÉPAGES RÉSISTANTS EST AINSI EN PRÉPARATION ?

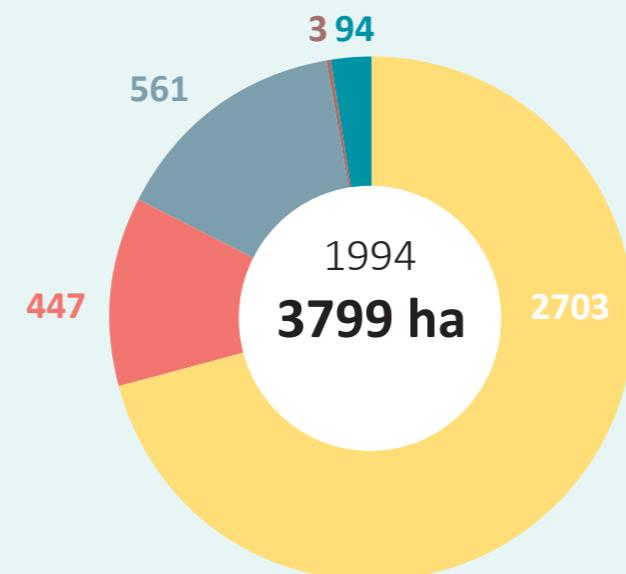
Oui, nous décrivons actuellement, en collaboration avec Agroscope et Proconseil, environ 75 cépages résistants, cultivés chez Agroscope ou chez des viticultrices et viticulteurs. L'objectif n'est pas de produire un catalogue commercial, ni de dire que toutes les variétés sont utiles, mais au contraire de discriminer les obtentions qui ont du potentiel, de celles

qui en ont moins. Nous voulons offrir une information objective sur leur niveau réel de résistance, leur sensibilité résiduelle, leurs capacités agronomiques et leur potentiel œnologique. Ce catalogue, qui sortira en 2026, doit aider les vigneronnes vigneron à choisir judicieusement.

### LA QUESTION DE L'ENHERBEMENT SE PROFILE DÉSORMAIS PARMI LES SUJETS VITICOLES « CHAUDS ». POURQUOI ?

Parce que l'herbe concurrence la vigne de façon considérable, surtout dans des étés secs. Dès qu'il pleut un peu, elle pompe l'eau et les minéraux avant les racines de la vigne. Cela crée des stress, dits stress hydroazotés, qui se traduisent par des faux goûts, des amertumes, et un manque de netteté aromatique. Bordeaux a très bien documenté ce phénomène sur les sauvignons, mais il est tout aussi vrai pour le chasselas, et touche de manière générale tous les vins blancs. Cela ne signifie pas qu'il faut revenir aux herbicides, mais qu'il faut maîtriser l'herbe intelligemment : adapter les pratiques au millésime, au cépage et au sol. C'est tout le sens du

## Évolution du vignoble vaudois en hectares



réseau de sept exploitations vaudoises, en bio et en conventionnel, que nous avons mis en place. Ces vigneronnes testent aujourd'hui six modalités d'entretien de l'enherbement sous le rang et évaluent diverses populations de clones pour comprendre quelles sélections de Chasselas peuvent valoriser au mieux l'azote. En effet, nous nous sommes rendus compte que certains clones, sans que l'on en comprenne encore vraiment la raison, savent utiliser l'azote du sol beaucoup plus efficacement.

### RESTONS SUR LE CHASSELAS. VOUS AVEZ MENTIONNÉ UN PROJET SUR LE POTENTIEL DE VIEILLISSEMENT DE CE BLANC EMBLÉMATIQUE DU VIGNOBLE VAUDOIS...

Oui, c'est un projet auquel je tiens beaucoup. Le Chasselas possède un potentiel de vieillissement extraordinaire, largement sous-estimé par le public. Nous avons réalisé une analyse chimique très poussée, combinée à de la dégustation, de millésimes anciens pour caractériser les molécules liées aux arômes secondaires : cire d'abeille, miel, acacia, fleurs sèches... Les résultats confirment ce que les vigneronnes et vigneron savent intuitivement : certains millésimes développent une complexité unique. Mais cela permet aussi de mieux comprendre l'origine chimique de ces signatures aromatiques et de comprendre les actions qui, à la vigne ou en cave, favoriseraient le développement de ces éléments positifs. Il ne s'agit pas de science-fiction : les données sont là. Encore faut-il que la branche s'en saisisse.

### AUTRE CÉPAGE, AUTRE SOUCI : POURQUOI LE GAMARET VOUS INQUIÈTE-T-IL ?

Nous avons lancé un projet d'envergure sur le dépérissement du Gamaret, financé par l'Office fédéral de l'agriculture, parce que ce cépage suscitait beaucoup d'inquiétudes. L'objectif était de comprendre si sa mortalité élevée lors d'épisodes de sécheresse provenait du matériel génétique, des maladies du bois ou du sol. L'étude de 24 parcelles du projet « Terroirs vaudois », toutes plantées avec le même matériel, montre une corrélation très forte entre les caractéristiques pédoclimatiques et le niveau de dépérissement. En clair : certaines régions ne conviennent pas au Gamaret. Sur certaines parcelles du Nord vaudois, aucune plante n'a dépéri. Sur d'autres, comme à Échichens, on atteint 30 % de pertes. Plus un terroir favorise la vigueur, plus le risque de dépérissement augmente. C'est un changement de paradigme : il faudra accepter que certaines variétés ne doivent pas être plantées partout.

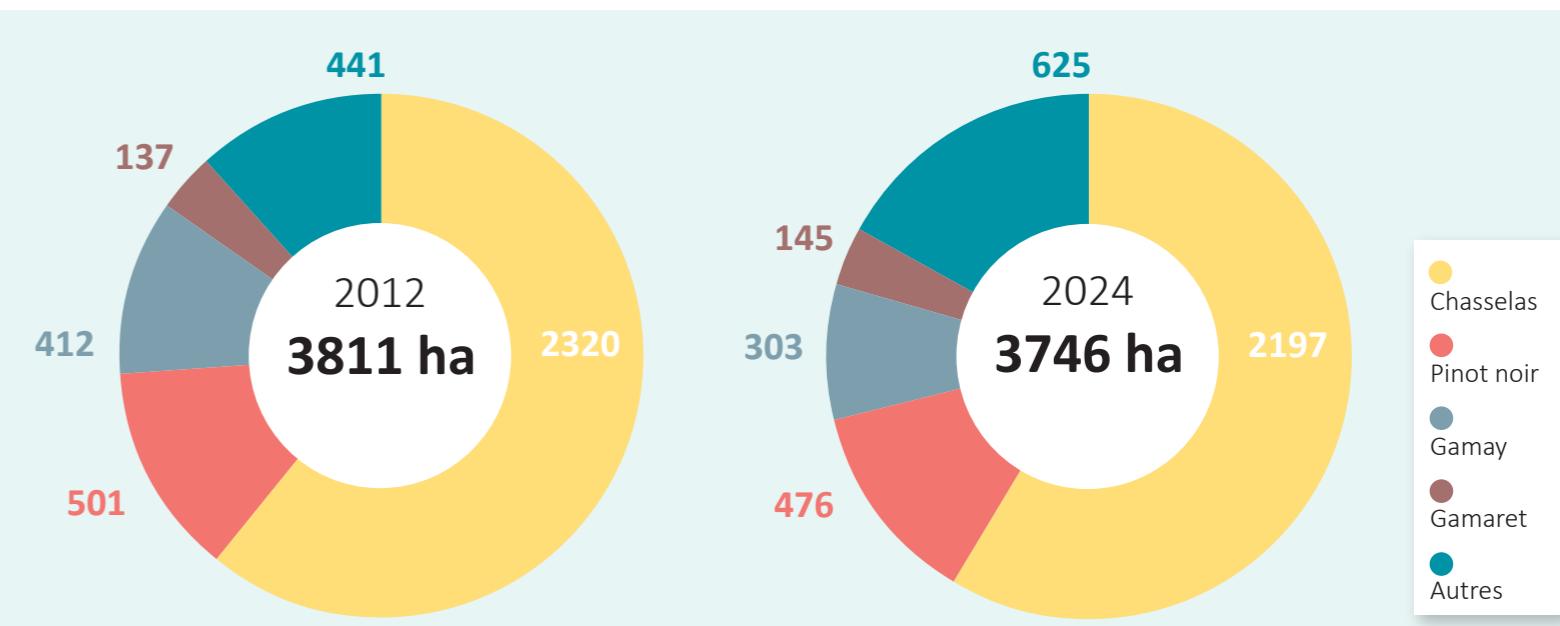
### CELA DEVRAIT-IL INFLUER SUR LA LISTE DES CÉPAGES AUTORISÉS DANS LES APPELLATIONS D'ORIGINE CONTRÔLÉES (AOC) ?

Les AOC ne peuvent plus être seulement des constructions culturelles ou économiques : elles doivent tenir compte des réalités agronomiques. Nous discutons déjà avec plusieurs associations régionales. Rien ne sert de planter un cépage dans une zone où l'on sait maintenant qu'il

dépérira. C'est aussi une manière de renforcer la crédibilité des AOC : en assumant des choix cohérents.

### AUTRE PROJET ENCORE PEU CONNU : L'INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITÉ DU VIGNOBLE...

Encore un projet essentiel ! En collaboration avec la Fondation Bovard, le biologiste Raymond Delarze, qui a déjà travaillé pour Yvorne Grandeur Nature, a été mandaté pour réaliser un inventaire complet de la biodiversité de Lavaux : botanique, oiseaux, reptiles, mollusques... Les résultats sont impressionnantes et montrent que le vignoble n'est ni une monoculture, ni un désert écologique, contrairement à certaines idées reçues. À l'heure, où l'on parle d'arracher des vignes pour les remplacer par des surfaces de promotion de la biodiversité, autant réaliser ce travail de manière efficace. Avant de construire des infrastructures pour tel ou tel animal, il faut être certain qu'il est vraiment présent et que les efforts entrepris seront couronnés de succès. En prenant mieux la présence d'espèces indicatrices, on peut orienter l'aménagement du vignoble pour favoriser la biodiversité, comme cela se fait déjà à Yvorne. C'est une démarche collaborative, utile pour l'image du vignoble et qui devrait être utilisée par les organes de communication. Aujourd'hui, de nombreuses initiatives existent, beaucoup soutenues par l'Etat, d'autres par des fondations privées, il faut les rassembler plutôt que de les opposer pour assurer la pérennisation de ce magnifique vignoble.



Terre d'action

# Face aux défis du loup, la base s'active

Née au pied du Jura de l'initiative d'éleveuses et d'éleveurs touchés par les attaques de loups, l'organisation appelée à se formaliser comme l'Association pour la protection des animaux domestiques et de rente rassemble aujourd'hui plus de 300 membres. Son objectif : structurer la réaction du terrain, sensibiliser le public et établir un dialogue direct avec les autorités. Une manière d'exprimer un ras-le-bol bien réel et de le transformer en action collective et constructive.

La création de l'association trouve ses premières racines dès 2022, lorsque les prédateurs se multiplient dans la région du pied du Jura. « À un moment, il fallait arrêter de simplement constater. Il fallait s'organiser », résume Guy Berseth, éleveur et membre du comité fondateur. Au fil des échanges entre responsables d'exploitation, l'idée d'une structure coordonnée

émerge. Une première rencontre ouverte confirme le besoin : la base doit pouvoir se faire entendre et transmettre ses réalités, souvent éloignées des discussions politiques ou administratives, cercles que l'association interpelle par courrier.

L'une des priorités du groupement est de sensibiliser le public. Deux actions « escargot » sont ainsi menées au Marchairuz et au Mollendruz, avec la distribution de flyers explicatifs et une installation de croix portant les photos d'animaux prédatés. Une autre action suit lors de la Fête du Vacherin Mont-d'Or, où

**« Les gens ne se rendent pas toujours compte de la réalité du terrain. Alors on va vers eux. »**

une centaine de membres défilent sous les encouragements du public. L'objectif est simple : donner à voir ce qui se passe sur les pâturages d'estivage et rappeler que, derrière chaque attaque, il y a une famille paysanne, un troupeau, et un territoire vivant. « Les gens ne se rendent pas toujours compte de la réalité du terrain. Alors on va vers eux », souligne Guy Berseth.

## STRUCTURER LA PAROLE VERS UNE GESTION CONCERTÉE

Avec une affiliation ouverte à toute personne souhaitant soutenir la démarche, l'association compte désormais 317 membres, dont une large majorité issue de l'élevage, mais aussi du domaine de la chasse et du simple voisinage, avec un soutien marqué des



communes. Le groupement travaille aujourd'hui à la formalisation de ses statuts afin d'obtenir une reconnaissance officielle et d'asseoir son poids dans les échanges politiques. L'une des demandes principales porte sur un dialogue direct et régulier avec les autorités, afin d'expliquer les limites des mesures de protection ou les conditions réelles d'estivage.

Pour les membres, il ne s'agit pas d'opposition frontale, mais d'obtenir une écoute réelle. « Le but n'est pas d'être contre, mais d'être entendus », insiste Guy Berseth. Une situation équilibrée passerait ainsi par une gestion claire et suivie des populations de loups, et par une prise en compte renforcée des observations du terrain dans les procédures de régulation. Car au-delà des pertes animales, l'enjeu est d'éviter que les

contraintes liées au prédateur ne remettent en cause l'estivage, le bien-être des troupeaux ou l'attractivité du métier.

Aujourd'hui, les démarches se poursuivent et l'association multiplie les échanges pour faire reconnaître les enjeux agricoles et proposer des pistes d'action concrètes. Les membres en sont convaincus : c'est en s'organisant collectivement, et en portant une parole ferme mais constructive, que le monde de l'élevage pourra défendre ses pratiques et préserver un équilibre durable entre activités humaines et faune sauvage.

CONTACT : GUY BERSETH, 079 386 41 00



## Directeur, Société rurale d'assurance de protection juridique **Michael Molnar**



La modification du 29 septembre 2023 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT 2) entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026 en partie et au 1<sup>er</sup> juillet 2026 pour l'autre partie. Il s'agit de la seconde étape de la réforme légale. La première concernait la zone à bâtrir. Elle s'est achevée en 2014 et a contraint certaines communes à redimensionner leurs

zones à bâtrir en vertu du principe de développement vers l'intérieur amené par la réforme. La seconde étape concerne les territoires hors zones à bâtrir. Elle apporte aussi son lot de nouveautés. La plus marquante est l'introduction d'un nouveau principe, celui de « stabilisation ». Il restreint le nombre de bâtiments et de surfaces imperméabilisées (asphaltées

ou bétonnées). L'imperméabilisation des surfaces ne concerne pas l'activité agricole, mais touche les bâtiments. Leur nombre doit être stabilisé. Cette notion a été précisée par l'ordonnance sur l'aménagement du territoire qui entrera en vigueur – comme la loi – en deux temps. « Stabiliser » veut dire que le nombre de bâtiments ne pourra pas augmenter au-delà d'une certaine mesure. Après de nombreux débats, le plafond a été arrêté à 2 %. Ce taux se calcule par rapport à la quantité de bâtiments existants au 29 septembre 2023. Elle tient compte de tous les bâtiments, y compris ceux construits sans autorisation. Dès lors, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, les autorités cantonales devront veiller à ce que ce taux de 2 % ne soit pas franchi. Une fois atteint, tout nouveau bâtiment hors zone à bâtrir devra être compensé par la destruction d'un autre bâtiment situé en dehors de cette zone.



# EDIVERSA



Adjoint de direction, Prométerre

## **Christian Aeberhard**

La mise en œuvre de la LAT 2 concerne une variété infinie de bâtiments hors de la zone à bâtrir, allant de petites loges d'alpages à d'imposants ruraux, de bâtiments d'habitation précaires jusqu'à de luxueuses maisons de maîtres, voire de bâtiments industriels, sans oublier ceux qui sont imposés par leur destination (énergie, transport, etc.). Tous ces éléments sont répertoriés par unité lors de la stabilisation un pour un. Dans le cadre de la consultation, nous avons obtenu que les bâtisses de moins de 6 m<sup>2</sup> soient exclues des décomptes de l'administration. Il devrait en aller de même des installations agricoles qui ne sont pas vraiment des bâtiments (silos, réservoirs, stations de pompage, etc.). L'application des règles de la stabilisation va redonner une nouvelle valeur aux bâtiments vétustes ou obsolètes, dès lors qu'ils pourront servir de compensation pour de nouvelles constructions, que ce soit lorsque le taux de stabilisation s'approchera de la limite fatidique de 2 % (733 nouvelles constructions pour Vaud), ou dans le cadre des nouvelles possi-

bilités de planification territoriale l'exigeant simultanément à l'édification de bâtiments non conformes à la zone. Avec les primes à la démolition, le marché des vieux bâtiments en zone agricole va créer des opportunités que l'agriculture devrait toutefois se garder de galvauder ; au risque sinon de se retrouver « bec de gaz » lorsqu'elle devra, dans 15 à 20 ans, compenser à son tour 1 pour 1 ses propres nouvelles constructions sans plus pouvoir proposer des démolitions compensatoires.



**« La stabilisation va redonner une nouvelle valeur aux bâtiments vétustes. »**



## Épizootie

# L'élevage à fleur de peau pour cause de dermatose



L'arrivée inattendue de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) aux portes de la Suisse a bouleversé la filière bovine. Grâce aux mesures strictes mises en place, aucun cas n'a franchi la frontière. Cette réussite sanitaire a toutefois des conséquences économiques et pose la question des solutions pour combattre les épizooties.

paysannes genevoises et vaudoises, ayant joué un rôle de bouclier sanitaire, doit être reconnu. Il en va de même de la bonne collaboration avec le Canton et le vétérinaire cantonal en particulier.

#### ASSURANCE : UN VIDE EN VOIE D'ÊTRE COMBLÉ

Aucune assurance ne couvre aujourd'hui la perte d'exploitation liée à la DNC. Cela s'explique par la nouveauté de la maladie en Europe. Suisse Grêle, active dans l'assurance des épizooties, travaille à intégrer la couverture du risque DNC dans ses produits pour 2026. Les détails restent à confirmer, mais une telle couverture permettrait aux éleveuses et éleveurs de se protéger financièrement contre le manque à gagner, face à un risque imprévisible et difficile à anticiper.

#### VACCINATION : UNE SOLUTION IMPOSSIBLE À GÉNÉRALISER

Face à cette situation, le monde paysan s'est regroupé pour demander des aides cantonales. Prométerre a soutenu ces démarches et est intervenue auprès de la conseillère d'État Valérie Dittli. En attendant qu'une solution, qui est à l'étude, soit trouvée, l'engagement des familles

en Suisse. Une vaccination généralisée aurait fait perdre à la Suisse son statut d'exempte de DNC, compromettant la surveillance de la maladie et les accords internationaux. Une telle perte impactera économiquement les filières exportatrices de fromages au lait cru, dépendantes du statut sanitaire du pays.

#### PERSPECTIVES POUR MIEUX PROTÉGÉR LES EXPLOITATIONS

La couverture par une assurance privée, qui permettrait aux exploitations de limiter leurs pertes financières, sans réduire le risque effectif, ni l'impact psychologique d'un abattage, constituerait une première solution. Une autre piste viserait à faire évoluer les caisses cantonales des épizooties pour qu'elles indemnisent non seulement la perte d'animaux, mais aussi la perte de gains. Un cofinancement cantonal ou fédéral, inspiré des modèles existants pour les risques climatiques, pourrait offrir une sécurité financière face aux épizooties. Si ces solutions représentent un coût, elles semblent nécessaires, face à la multiplication des risques sanitaires aux frontières, pour préserver la filière et sa résilience.

## Agi Médias

# Une fusion pour porter un message romand fort

Crée à l'automne 2024, la filiale Campagnes.com, chargée de la communication de Prométerre et de ses entités, sera absorbée au printemps 2026 par le Journal Agri. Cette fusion, qui intégrera également le personnel de l'Agence d'information agricole romande AGIR – association dissoute à la fin de cette année – donnera naissance à Agri Médias, la nouvelle plateforme romande de communication agricole. Dirigée par Karine Etter, épaulée par Alexandre Truffer, cette structure entend porter, avec une efficacité renforcée, la voix de l'agriculture nourricière auprès du grand public tout en poursuivant sa mission d'information auprès des familles paysannes romandes.

#### AGRI, CŒUR DE L'INFORMATION AGRICOLE

## 1

Depuis trente ans, le **Journal Agri** offre une information rigoureuse, documentée et adaptée à son public. Porté par une équipe engagée et reconnue, cet hebdomadaire spécialisé fait face à l'érosion de son lectorat, liée à la diminution du nombre d'exploitations, ainsi qu'à la baisse des revenus publicitaires touchant l'ensemble

## 2

Créée par les chambres d'agriculture romandes lors des initiatives « phytos », mais gérée par **Campagnes.com**, la plateforme **Agriculture Durable** a pris une ampleur croissante ces dernières années. Entre autres canaux, le développement de l'émission télévisée du même nom, diffusée chaque dernier vendredi du

## 3

L'Association vaudoise de promotion des métiers de la terre a fortement investi dans sa communication ces dernières années. L'intégration de **Campagnes.com** au sein d'**Agri Médias** ne marque pas un changement de cap : à quelques exceptions près, **Prométerre** confiera désormais sa communication, sous forme de mandat,

## 4

Quelle que soit leur taille, de nombreuses associations souhaitent mieux faire connaître les réalités des métiers de la terre. Trop souvent, ces mandats sont confiés à des agences éloignées du monde agricole. Grâce à son périmètre romand et à ses compétences journalistiques, numériques et audiovisuelles, **Agri Médias** se

## 5

positionne comme un partenaire naturel pour le secteur. Cette agence éditoriale, au service du monde rural, ambitionne d'offrir une efficacité accrue grâce à des tarifs compétitifs et une compréhension fine des enjeux agricoles.

#### DES PROJETS ROMANDS INNOVANTS

de la presse écrite. Fort d'une base financière solide, **Agri** entend profiter de la fusion pour consolider sa présence sur les tables paysannes et renforcer son attractivité dans un marché concurrentiel.

mois sur **La Télé** (Vaud et Fribourg) et **Canal Alpha** (Neuchâtel, Jura et Jura bernois), assure un flux régulier de contenus. Véritable pont entre villes et campagnes, **Agriculture Durable** demeurera le canal privilégié de la communication agricole romande à destination du grand public.

#### PROMÉTERRE : UN PARTENARIAT POUR UNE VOIX QUI PORTE

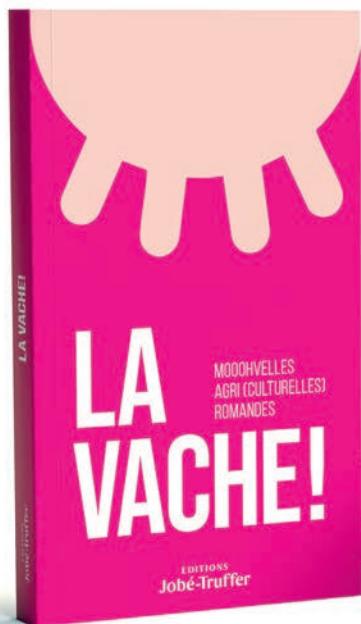
à la nouvelle structure. La chambre d'agriculture vaudoise estime que cette fusion permettra de mutualiser les forces et d'éliminer les doublons. Elle espère également que d'autres chambres romandes lui emboîteront le pas pour bénéficier d'une communication concertée et cohérente.

#### RÉPONDRE AUX BESOINS DES ASSOCIATIONS AGRICOLES

positionne comme un partenaire naturel pour le secteur. Cette agence éditoriale, au service du monde rural, ambitionne d'offrir une efficacité accrue grâce à des tarifs compétitifs et une compréhension fine des enjeux agricoles.

paysannes sollicités par les journalistes. Un service de médiation et d'animation pour les forums, congrès et débats sera également mis en place durant le premier semestre 2026, afin de renforcer la présence et la visibilité de l'agriculture romande.

# À offrir ou à s'offrir : deux produits qui fleurent bon le terroir vaudois



## Le recueil **LA VACHE !**

30 nouvelles réalistes, touchantes, drôles ou fantastiques, offrant autant de regards originaux sur un animal emblématique du monde rural. Dix auteurs confirmés et vingt lauréats du concours d'écriture lancé par le Journal Agri et Prométerre signent ce petit livre au format poche, idéal pour lire dans le train ou au coin du feu.



## **LA RAISINÉE** au feu de bois

Élaborée lors de la grande cuite organisée au Château d'Aigle cet automne, elle condense la chaleur du chaudron et les parfums du **jus de pomme et de poire** fraîchement pressé. Mise en bouteilles en format 25 cl, elle offre une saveur riche, fruitée et légèrement caramélisée, une façon gourmande et authentique de prolonger les traditions vaudoises jusque dans sa cuisine.



## COMMANDER

Les produits issus des festivités du trentième de Prométerre revêtent une valeur toute particulière pour les fêtes, en célébrant dignement le terme de cette année anniversaire :

- **LA VACHE!** CHF 15.– (au lieu de 19.90, frais de port CHF 2.–)
- **LA RAISINÉE** CHF 20.– (frais de port CHF 8.50)
- **Offre combinée : CHF 35.–** (frais de port offert)

LES COMMANDES SONT À PASSER SUR :  
[prometerre.ch/offrir](http://prometerre.ch/offrir)

 **Prométerre**